

Dossier n°

CESSION DE CREANCE DESTINEE au SERVICE PHARE

Entre les soussignés,

Pour le bénéficiaire de la décision,

Nom : Prénom :

N° national : - -

Téléphone : Mail :

Agissant : en mon nom personnel au titre de bénéficiaire,
 en tant que représentant légal du bénéficiaire ¹

et

Pour le fournisseur,

Nom : Prénom :

agissant en qualité de,

représentant la société :

enregistrée auprès de la BCE sous le n°

AVIS IMPORTANT

Cette cession de créance n'est valable qu'à concurrence du (des) montant(s) indiqué(s) dans la décision du Service PHARE ².

Avant de signer ce document, vérifiez bien le contenu de cette décision.

Conformément à la décision du Service PHARE datée du N° (si 2019)

les signataires invitent le Service PHARE à rembourser le(s) matériel(s) suivant(s) :

.....
.....
.....

¹ Si la personne est majeure, s'assurer qu'une décision de justice désigne la personne qui est habilitée à signer le présent document.

² Date de la demande :

à concurrence du (des) montant(s) indiqué(s) dans la décision, directement auprès de la société ayant fourni le matériel

en date du

pour un montant total de
(en toutes lettres)

Le montant de l'intervention financière sera versé sur le n° de compte :

BE - - - ouvert au nom de la société

Certifié sincère et véritable.

A, le

Pour accord

Pour accord

(cachet **et** signature de la firme),

(Signature de la personne ou du Représentant légal),

Toute demande de cession de créance qui ne serait pas présentée sur ce document établi par le Service PHARE ne sera pas acceptée.

Ce document, dûment complété et signé par les deux parties, doit être introduit au Service PHARE **au plus tard dans les 6 mois** à dater de l'achat ou de la prestation. Passé ce délai, le Service PHARE ne pourra pas accorder l'intervention.

Envoyez ce document au Service PHARE :

- soit par courrier à l'adresse suivante : Service PHARE - Rue des Palais 42 - 1030 Bruxelles
- soit en le déposant à la même adresse (accessible tous les jours de 9h00 à 12 h00 - SAUF le mercredi)
- soit via l'adresse électronique suivante : paiementai.phare@spfb.brussels

Pour tout renseignement - contact : 02 800 82 03.